

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 13 novembre 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 19

DÉCISION N° 2768/DEF/CGA/IS/ITA
relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Du 23 septembre 2015

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES : *groupe des inspections spécialisées ; pôle travail ; inspection du travail dans les armées.*

DÉCISION N° 2768/DEF/CGA/IS/ITA relative à la désignation d'un inspecteur du travail dans les armées.

Du 23 septembre 2015

NOR D E F C 1 5 5 1 7 5 8 S

Texte abrogé :

Décision n° 4009/DEP/DEF/CGA/IS/ITA du 1er décembre 2014 (BOC n° 65 du 18 décembre 2014, texte 48).

Référence de publication : BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 19.

Le ministre de la défense,

Vu les articles L8112-3, R8111-9 et R8111-12 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2012 portant désignation d'un membre du corps militaire du contrôle général des armées aux fonctions de chef de l'inspection du travail dans les armées ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'exercice des attributions confiées au pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées,

Décide :

Art. 1er. Monsieur **Redon** Jean-Paul, agent sur contrat de niveau I, est nommé inspecteur du travail dans les armées, en résidence à Paris, en charge des bases de défense de Carcassonne, Mont-de-Marsan, Pau-Bayonne-Tarbes, Toulouse-Castres et des organismes de la défense implantés sur les emprises des hôpitaux d'instruction des armées.

En son absence, la suppléance de ses fonctions est assurée par le capitaine de corvette **Darras** Dominique, inspecteur du travail dans les armées.

Art. 2. La décision n° 4009/DEP/DEF/CGA/IS/ITA du 1er décembre 2014 portant nomination d'un inspecteur du travail est abrogée.

Art. 3. Cette décision prend effet au jour de sa publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef de l'inspection du travail dans les armées,*

Pierre SÉGUIN.